

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36

Nombre de membres présents : 35

Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Approbation de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration

Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

	Pour	Contre	Abstentions
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			
042-244200846-20160407-2016031-DE	36	0	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2016

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer :

- un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet annualisé.

Cet emploi n'est pas inscrit au tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose donc de compléter le tableau des effectifs par la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (35 heures hebdomadaires) annualisé et précise qu'il a saisi le Comité Technique Paritaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation 2^{ème} classe annualisé,
- impute les dépenses correspondantes au chapitre 012,
- charge Monsieur le Président de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent selon les conditions statutaires et réglementaires.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,

Le 7 avril 2016

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2016